Catastrophique arrêt de la Cour de cassation : le voile autorisé en entreprise !

écrit par Maxime | 25 novembre 2017

La Cour de cassation vient de rendre un bien triste arrêt dans l'affaire du voile islamique de la salariée de « Micropole univers » : https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/chambre_sociale_576/2484_22_38073.html

Cette affaire avait fait l'objet de décisions de la justice européenne abondamment annoncées puis commentées sur le site de *Résistance républicaine*. Les années 2016 et 2017 sont décisives dans ce domaine comme on pouvait le prédire il y a déjà 2 ans au vu des requêtes existantes.

La Cour de cassation rend un arrêt désastreux.

Le clivage semble être désormais, concrètement, entre les salariés en contact avec la clientèle et ceux qui ne le sont pas.

Autrement dit, un salarié travaillant en bureau sans contact avec la clientèle pourra imposer son vêtement islamique, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, à ses collègues, au nom de la liberté d'opinion.

Le droit de ces collègues de travailler dans un environnement idéologiquement neutre est bafoué. Leur liberté de conscience est piétinée : ils devront subir les panneaux d'affichage vestimentaires islamiques.

La Cour de cassation fait aussi « sauter » le droit privé hérité de siècles de doctrine juridique**, se nourrissant du droit romain, qui s'efforce de construire les règles de droit**

privé autour de notions solides comme l'objet du contrat. L'objet du contrat de travail n'est pas, n'a jamais été, de manifester ses opinions extra-professionnelles sur le lieu de travail et ce, de plus, en permanence en arborant un vêtement exprimant une appartenance à un système politique, religieux ou encore philosophique.

La Cour de cassation utilise les droits fondamentaux pour déconstruire le droit du contrat de travail, en dépit de tout bon sens. Demain, si l'on comprend bien, les communistes pourront venir avec un t-shirt rouge sang travailler, sur lesquels le marteau et la faucille seront imprimés… Les néo-nazis pourront revêtir la croix gammée sans doute aussi, les suprémacistes blancs le costume du Ku-Kux-Klan, alors même qu'il est au contraire permis à l'employeur d'interdire le très inoffensif bermuda sur le lieu de travail !

Si c'est parce que l'islam est considéré comme une religion que la Cour décide ainsi, alors elle viole la laïcité.
Surtout, elle refuse de voir les spécificités de l'islam, alors qu'elle est bien placée pour savoir que l'islam nourrit le contentieux dans ce domaine.

Elle se met des oeillères pour ne pas voir que cette revendication intervient en même temps que les prières de rue de Clichy, les revendications de repas halal en cantine scolaire, les attentats islamistes, l'arrivée massive de migrants comme par hasard venant des pays musulmans, la prolifération des vêtements islamiques dans l'espace public, les agressions de femmes considérées comme impudiques etc. Bref c'est Eurabia puissance mille.

C'est bien notre universalisme qui nous perdra comme le dit Edmond dans son article, notamment si nous acceptons que les droits de l'homme soient utilisés pour détruire notre droit privé dont les racines sont plurimillénaires.

Quant au traitement médiatique de cette décision, il est

intéressant de comparer les illustrations utilisées par Valeurs actuelles, le média courant le plus patriotique, et le Figaro dont la ligne éditoriale est plus versatile. Le premier s'adresse plutôt à un public sans tabou, le second à une droite frileuse de petits bourgeois timorés qu'il s'agit de rassurer.

Pour Valeurs actuelles, la musulmane photographiée ne sourit pas : https://www.valeursactuelles.com/societe/port-du-voile-en-entreprise-les-regles-changent-90931
Pour le Figaro, c'est le grand sourire d'un islam sympathique : http://www.lefigaro.fr/societes/2017/11/23/20005-20171123ARTFIG00212-les-entreprises-peuvent-desormais-interdire-les-signes-religieux-a-deux-conditions.php

Mais la personne photographiée est-elle vraiment musulmane ou est-ce un mannequin qu'on a voilé pour les besoins de la cause ?

Finalement, l'islam conquiert désormais à coup de sourires : plus besoin de sortir les grands moyens dans un pays de Bisounours.